

Course de vitesse pour l'évaluation écologique

Étiquette verte, empreinte écologique, analyse du cycle de vie... depuis que le Grenelle de l'environnement a promis pour 2011 la mise en place d'une information du consommateur sur le « coût environnemental » des produits, la mise au point pratique d'une méthode de calcul harmonisée a passé la vitesse supérieure.

et de l'Ademe, explique Nelly Delfaut, d'Atla, avec un objectif clair : établir une méthodologie commune à tous les produits, élaborée avec toutes les parties prenantes. » Pas question de multiplier les méthodes d'évaluation.

Même point de vue du côté de l'Ademe : l'agence, en collaboration avec l'Afnor, a édité dès fin juillet 2008, un référentiel de bonnes pratiques⁽¹⁾ définissant les principes qui doivent s'appliquer à l'affichage environnemental des produits. Les détails n'y figurent pas, seulement les grandes

lignes. Ce référentiel garantit que les informations qui seront transmises au consommateur via l'affichage sur le lieu de vente seront comparables d'un magasin à l'autre et d'un produit à l'autre, même si le format définitif de l'affichage est à définir. Reste désormais à le décliner précisément par famille de produit, en choisissant les indicateurs les plus pertinents, et à établir en parallèle, une base de données publique, gérée par l'Ademe et accessible à tous.

Cette information environnementale portera sur plusieurs critères. Pour l'instant, les expériences existantes se limitent à l'indication de



En 2011, le consommateur devra être informé sur l'impact environnemental des produits qu'il achète. Voilà ce qu'a décidé le Grenelle de l'environnement. Sous quelle forme, sur quelles bases, sous quelle responsabilité ? Ceci reste à décider, et le travail est colossal et urgent. Sous l'égide du Comop 23 (comité opérationnel du Grenelle), les groupes de travail se multiplient, avec un objectif : arriver à une méthode unique par grandes catégories de produit. « *Les transformateurs de l'agroalimentaire se sont aussitôt rapprochés de la FCD*



l'empreinte carbone : les émissions de gaz à effet de serre participant au réchauffement climatique et exprimées en équivalent CO₂. Deux initiatives prises par les distributeurs ont en effet déjà fait parler d'elles. « C'est probablement grâce à ces deux opérations pilotes des distributeurs que le sujet a pu être abordé lors du Grenelle de l'environnement », estime Christine Cros, chef du département écoconception et consommation durable à l'Ademe. « Elles prouvaient que ce n'était pas impossible. » Mais il reste du chemin à parcourir : « L'objectif du Grenelle est bien que l'information soit disponible pour chaque produit de manière que le consommateur puisse choisir. »

TROIS CRITÈRES À DÉFINIR

Il s'agit donc désormais d'identifier, pour chaque catégorie de produits, les indicateurs les plus adéquats. « Le référentiel de bonnes pratiques évoque 'un nombre limité de critères'. Mais on ne peut guère imaginer en restituer plus de trois », estime Christine Cros. Et déjà, un indicateur à trois critères pose des difficultés au consommateur, comme le montrent les études qualitatives menées par l'Ademe sur ce point.

C'est certain, les émissions de gaz à effet de serre feront partie des indicateurs retenus. « Mais elles ne reflètent pas réellement l'empreinte sur l'environnement de l'activité d'élevage », souligne Jean-Baptiste Dollé, de l'Insti-

L'Ania et FCD, en collaboration avec l'Ademe, ont retenu le consortium Bio Intelligence service/RDC/Intertek pour mettre au point une méthodologie pour les analyses de cycle de vie sur une trentaine de produits.

62 %
des Français

attendent plus d'informations environnementales sur les produits⁽¹⁾

88 %
des Français

pensent que les enseignes d'hyper et de supermarchés ont un rôle d'information sur les produits.

(1) Source étude Ethicity/Ademe rendue publique en avril 2008.

tut de l'élevage. C'est donc à nous de proposer d'autres éléments à prendre en compte, comme la biodiversité, l'aménagement du territoire, la consommation d'eau, etc. »

EXPÉRIMENTATION SUR 300 PRODUITS

Une convention d'engagement pour cinq ans, signée en janvier 2008 entre le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables et la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) prévoit que dès 2008, quelque 300 produits devraient être sélectionnés pour être évalués et étiquetés à titre expérimental en 2008 et 2009. La démarche sera progressivement étendue à compter de 2010.

Dans le secteur agroalimentaire, l'Ania et la FCD vont lancer une expérimentation sur une trentaine de produits alimentaires types. Sélectionné sur appel d'offres, c'est le consortium Bio Intelligence service/RDC/Intertek qui a été retenu pour mettre au point la méthodologie, élaborer un outil et fournir une base de données (en collaboration avec l'Ademe). « L'objectif est de bâtir une méthode accessible aussi aux petites et moyennes entreprises, souligne Nelly Delfaut. Car les analyses de cycle de vie sont très lourdes et coûteuses, donc pas forcément accessibles à tous. »

Parmi les produits proposés se trouvent cinq produits laitiers. A priori, un produit frais (yaourt), de l'emmental, un camembert pas-●●●



DR
Christine Cros, de l'Ademe. « Les expériences d'étiquetage carbone déjà réalisées en distribution nous permettront d'être plus pragmatiques dans notre approche. »



R. LEMOINE
Nelly Delfaut, d'Atla. « Bâtir une méthode accessible également aux PME. »

••• teurisé, une pâte pressée non cuite et du lait UHT demi-écrémé. « Le cahier des charges a donné lieu à de longues discussions, notamment concernant la confidentialité des données. Les entreprises doivent en effet fournir des données très détaillées... » Qui sera responsable de l'affichage ? La question n'est pas tranchée. « On constate une ambiguïté actuellement entre fabricant et distributeur », estime Christine Cros. Le contrôle devrait être du ressort de la DGCCRF, comme pour toute déclaration sur un produit. Enfin, l'étiquetage mènera-t-il à une écocontribution, ou un système de bonus/malus ? « Il faut que les produits vertueux aient un avantage prix par rapport aux produits qui ne le sont pas », déclarait Chantal Jouanno, présidente de l'Ademe, en mai dernier lors d'une table ronde. Distributeurs et industriels s'en défendent, arguant que l'affichage environnemental peut

modifier les comportements d'achat sans qu'il soit besoin de recourir à la fiscalité.
LAURENCE MOUQUET

(1) Commercialisé par l'Afnor sous référence BP X 30-323

ETIQUETTE VERTE : LES PRINCIPES RETENUS

- **Un prix physique.** Le « coût écologique » sera exprimé en grandeurs physiques, et non monétaire, c'est-à-dire indiquant des évaluations en émissions de CO₂, en quantité d'eau consommée, etc.
- **Le couple produit + emballage.** Le produit et l'emballage sont solidaires et l'information environnementale portera sur l'ensemble.
- **Le cycle de vie.** C'est tout le cycle de vie, comprenant la production, la transformation et le conditionnement, la distribution, l'utilisation, la fin de vie, qui sera évalué.
- **Un même format d'affichage.** Le consommateur doit pouvoir repérer visuellement et lire rapidement les informations quel que soit le magasin et quel que soit le produit acheté. Le visuel sera élaboré de manière collective.
- **Un indicateur multicritère.** L'affichage devra rendre compte de plusieurs indicateurs d'impact environnemental (effet de serre, consommation d'eau, toxicité, atteinte à la biodiversité...). Ces critères seront définis par famille de produits.
- **Une méthode de calcul unique.** Pour chaque catégorie de produits, les indicateurs devront être établis sur la base d'informations scientifiques, avec une méthode de calcul et de vérification commune pour permettre la comparaison des informations.

Deux initiatives d'étiquetage carbone en grande distribution

Au printemps 2008, deux distributeurs ont anticipé la réglementation et lancé l'étiquetage carbone des produits en magasin. « Initialement, les approches paraissaient très différentes, précise Christine Cros, chef du département écoconception et consommation durable à l'Ademe. Mais au final, les démarches convergent fortement. »

• **Chez Casino,** la réflexion a été initiée dès 2006. L'enseigne a choisi d'évaluer l'impact environnemental de ses produits à marque distributeur. Elle s'est d'abord engagée à collecter les données sur la partie qui la concernait : transport, emballage, distribution.

C'est le cabinet indépendant Bio Intelligence Service qui a été chargé d'élaborer la méthodologie, avec le soutien et la validation de l'Ademe. « Peu à peu, ils ont intégré des données génériques pour couvrir aussi les parties production et transformation », explique Christine Cros. « Et ils ont décidé de se limiter aux émissions de carbone plutôt que faire une information multicritère. »

Manque donc encore pour un cycle de vie complet, l'aspect utilisation. L'indice carbone Casino exprime en grammes équivalent CO₂ pour 100 g, le total des émissions de gaz à effet de serre générées lors des cinq étapes du cycle de vie du pro-

duit fini (étapes agricoles, fabrication, transport, emballages, distribution jusqu'au consommateur).

• **De leur côté, deux magasins E. Leclerc** dans le Nord ont souhaité afficher en rayon pour chaque catégorie de produit, un indice carbone exprimé en grammes équivalent CO₂ par kilo de produit fini. Le cabinet Greenext, qui là encore a travaillé avec l'Ademe, est parti d'une base de données générale sur les produits alimentaires, qu'il a désagrégé pour y intégrer peu à peu des données précises pour chaque étape du cycle de vie du produit. Le poids carbone de l'ensemble du caddie figure à côté du prix sur le ticket de

caisse. L'opération concerne près de 20 000 articles alimentaires, l'ensemble de l'offre d'un hypermarché.

Pour l'instant, il n'y a pas de choix possible entre deux produits rivaux, puisque Casino n'évalue que ses produits à marque propre, et Leclerc évalue par catégorie de produit. « Mais l'emballage est déjà intégré. On peut par exemple choisir entre des yaourts en pots de verre ou en plastique. »

« Le bilan de ces deux expériences devrait être très instructif, notamment en ce qui concerne la complexité de l'accès aux données et le retour des consommateurs », conclut Christine Cros.

L. M.

EN BREF**L'analyse du cycle de vie**

(ACV) est une méthode d'évaluation environnementale qui permet de quantifier les impacts d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie, depuis l'extraction ou la fabrication des matières premières jusqu'à son élimination en fin de vie, en passant par la distribution et la consommation. Elle quantifie les flux de matières et d'énergie associés à chaque étape du cycle de vie d'un produit, en évalue les impacts puis interprète les résultats obtenus. Sa pratique est aujourd'hui standardisée par la série des normes Iso 14040. C'est un outil d'aide à la décision, son but fondamental étant de réduire la pression d'un produit sur les ressources et l'environnement tout au long de son cycle de vie.

L'empreinte carbone

vise à quantifier l'impact sur le réchauffement climatique d'un produit ou d'une activité en identifiant l'ensemble des gaz à effet de serre qu'il génère. Six gaz principaux sont à l'origine du réchauffement climatique et sont traduits dans l'empreinte carbone par leur équivalent en tonnes de CO₂.

La Nouvelle-Zélande se défend sur les « food miles »⁽¹⁾

Pour défendre la position de la Nouvelle-Zélande sur le marché mondial, et devant l'intensification du débat sur les « food miles » dans les pays anglo-saxons, le centre de recherche néo-zélandais AgResearch a réalisé une analyse de cycle de vie complète sur le fromage, y compris son exportation vers l'Europe. Résultat : l'étape agricole reste la principale contributrice dans toutes les catégories d'impacts (de 39 % pour l'utilisation d'énergie à 85 % pour les gaz à effet de serre, 87 % pour l'acidification). Le transport pèse lourd en matière d'énergie (38 % au total), mais la part du transport maritime (sur la base de 21 000 km parcourus) reste limitée : elle ne représente que 27 % de toutes les étapes du transport en ce qui concerne l'énergie et l'effet de serre.

AVANTAGE ENVIRONNEMENTAL DU FROMAGE NÉO-ZÉLANDAIS

« Nous avons cherché à évaluer l'effet de la fabrication du fromage sur les émissions de gaz à effet de serre en utilisant les résultats d'analyses de cycle de vie du 'berceau à la porte de la



ferme' menées au Royaume-Uni, en Suède et aux Pays-Bas », explique Claudine Basset-Mens, du Cemagref, co-auteur de l'étude. « Le fromage néo-zélandais semble posséder un avantage environnemental comparé aux fromages européens, y compris en tenant compte du transport. » Un avantage qu'elle attribue au système de production néo-zélandais, qui malgré une productivité à l'hectare élevée, utilise plus les ressources naturelles locales : « Il est basé sur le pâturage sur prairies longue durée, sans bâtiment (donc sans concentration d'effluents), et très peu consommateur d'aliments importés ». Des analyses qui restent à confirmer avec

Les résultats présentés par la Nouvelle-Zélande sont susceptibles d'être ajustés en fonction de nouvelles normes en cours de publication.

l'utilisation de méthodologies harmonisées... « Mes anciens collègues néo-zélandais attendent par exemple la publication de la norme d'estimation de l'empreinte carbone préparée par le consortium Carbon Trust-BSI-Defra pour repasser au crible l'étude et ajuster certaines hypothèses en conséquence », explique Claudine Basset-Mens.

LAURENCE MOUQUET

(1) La notion de « food-mile » ou kilomètre alimentaire représente la distance que parcourt la nourriture entre l'endroit où elle est produite et son lieu de consommation.

L'empreinte carbone, un sujet qui mobilise dans le monde

De nombreux pays travaillent actuellement à des degrés divers sur l'étiquetage environnemental ou l'empreinte carbone : Royaume-Uni, Suisse, Belgique, Allemagne où une norme serait en cours d'élaboration, Finlande, Japon, USA où des distributeurs commencent à bouger. Au Royaume-Uni, le leader britannique de la distribution, Tesco s'engageait en juillet 2007 à indiquer les émissions de CO₂ pour les 70 000 produits qu'il commercialise,

avec l'appui du ministère de l'Environnement (Defra) et de Carbon Trust, agence spécialisée qui a mis au point la méthode de calcul des émissions carbone utilisée. Aujourd'hui, une vingtaine de produits à marque distributeur sont étiquetés : lessives, jus d'orange, pommes de terre et ampoules d'éclairage.

LE PAS 2050

Parallèlement, le Defra et Carbon Trust travaillent au développement d'une méthodolo-

gie normalisée pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre des produits et services. Le PAS 2050, établi par le BSI (British Standards Institution) devait être publié début octobre 2008. Il est conçu comme un premier pas vers une méthode de mesure des gaz à effet de serre reconnue au niveau international, selon le Defra.

Le PAS devra s'appuyer sur une base de données nationale des inventaires de cycles de vie. Une base qui n'existe pas

encore, et dont la construction doit être lancée de manière urgente, indique le Defra.

DES TRAVAUX À L'ISO

« Des travaux ont aussi démarré à l'ISO », explique Christine Cros. « Et j'ai rarement vu un sujet sur lequel tous les acteurs sont conscients d'avoir intérêt à converger. » Si les normes ISO 14040 existent déjà pour l'analyse de cycle de vie, tout est loin d'être harmonisé.

L. M.